

Communiqué : ONG et communes s'unissent pour défendre le paysage UNESCO du Val de Loire

26 avril 2024

Un recours collectif va être formé contre le projet d'aménagement d'un parc éolien touchant des châteaux emblématiques de la Loire, comme Amboise et la pagode de Chanteloup. Il constituerait la première atteinte au paysage du Val de Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Pour [en savoir plus](#).

**Recours collectif contre le projet d'aménagement d'un parc éolien
au cœur de la région des Châteaux de la Loire,
1ère atteinte au paysage du Val de Loire
inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.**



Un nouveau projet de parc éolien Oratorio envisagé sur la commune d'Auzouer-en-Touraine vient d'être autorisé par arrêté du préfet d'Indre-et-Loire le 19 février 2024. Cet aménagement de quatre premières éoliennes constitue la première atteinte aux principes de reconnaissance internationale du « paysage culturel exceptionnel » de la vallée de la Loire inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

À moins de 11 km du rebord du Val, ces éoliennes seront visibles depuis les belvédères et les tours de trois monuments emblématiques de l'histoire de France, au premier rang desquels le château royal d'Amboise (XVe s.) et la pagode de Chanteloup (XVIIIe s.).



La terrasse du château d'Amboise et son panorama majestueux sur la Loire

Plusieurs sites patrimoniaux, communes voisines et associations locales et nationales de défense du patrimoine et de l'environnement se regroupent pour former un recours contre cette autorisation pour éviter que ce projet, et bien d'autres, ne viennent dégrader le paysage et les châteaux de la Loire protégés par l'Unesco. Parmi elles : Sites & Monuments, La Demeure Historique, Patrimoine Environnement, les Vieilles Maisons Françaises, la fondation Saint-Louis - Château royal d'Amboise, l'ADNT, l'ADEGT, l'AVDL, ainsi que les communes de Dame-Marie-Les-Bois, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Etienne-des-Guérets et Santenay.



Si vous êtes attachés au patrimoine, agissez dès aujourd'hui aux côtés des requérants en soutenant leur action de protection par un don à deux associations supports du recours collectif.



La visite panoramique de la Pagode de Chanteloup offre une vue à 360° sur les gâtines tourangelles

Faire un don

>> Soit auprès de notre association nationale agréée Sites & Monuments, ouvrant droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du don pour les particuliers et 60 % pour les entreprises : [faites un don ici](#)

>> Soit auprès du dispositif de dons non défiscalisés, sans frais ni commission, [hello asso](#) ouvert par l'Association de Défense de l'Environnement de la Gâtine Tourangelle (ADEGT).

Liste complète des requérants

Association A.D.N.T.

Association ADEGT

Association AVDL

Association DH

Association Sites & Monuments

Association VMF

Commune de DAME-MARIE-LES-BOIS

Commune de SAINT-CYR-DU-GAULT

Commune de SAINT-ETIENNE-DES-GUERETS

Commune de SANTENAY

Fédération Patrimoine-Environnement

Fédération Vent Contraire en Touraine et Berry

Fondation Saint Louis - Château royal d'Amboise

La Pagode de Chanteloup